

Technicien supérieur Bâtiment

Activités Principales :

- Assiste le conducteur de travaux dans la réalisation et le suivie des travaux qui leur sont confiés ;
- Participe à la conception des travaux, à l'identification des risques, et à la planification des travaux ;
- Gère les Composantes Administratives et réglementaire des travaux ;
- Assure le suivi de l'avancement des travaux et effectue le relevé des travaux et veille au respect des normes qualité et sécurité ;
- Conçoit, réalise des travaux de construction, rénovation, ou aménagement concernant le patrimoine bâti.